COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ELECTRICITE Société Anonyme au capital de 14 milliards de francs CFA

Siège Social : 1, AV CHRISTIANI, Treichville - ABIDJAN NORD - R.C.C.M : CI-ABJ-1990-B-149 296 - Compte contribuable 90 04996 S

Tél. : 27.21.23.33.00 - Fax : 27.21.23.35.88 - RI. : REEL - C.D.I. : DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES - BANQUE SGBCI ABIDJAN : 111 308 707 64

Direction Régionale de : TEL. : 106 Fax : 08/2024

SITE WEB: WWW.CIE.CI

FACTURE D'ELECTRICITE BASSE TENSION N° 13/08/2024

PERIODE : 3,3

EXPLOITATION :	044113390000
IDENTIFIANT :	0440302100283
REFERENCE :	2PLATEAUX
REGROUPEMENT :	1
TYPE CLIENT :	15 A
REGLAGE DISJONCTEUR :	

Date d'émission :

Nom : COULIBALY MAIMOUNA

Adresse : 07 08 11 16 ADRESSES DE LA rue PHARMACIE Ilot 247 Lot 2979
Villa 1G-D2PLATEAUX COCODY
MAGNIFICAT

Téléphone : +225.07.07.51.09.96

Adresse postale :

C.C.Client :

PUISSANCE SOUSCRITE :	03
CODE TARIF :	2
CODE USAGE :	00
QUALITE PAYEUR :	
TYPE FACTURE :	1
TYPE EQUIPEMENT :	
TYPE BRANCHEMENT :	

MONTANT A REGLER : 27 905

Consommation du : 04/06/2024 au : 04/08/2024

Date limite de paiement : 19/09/2024

RELEVE COMPTEUR NUMERO	INDEX ANCIEN	INDEX NOUVEAU	INDEX DIFFERENCE	COEFFICIENT DE LECTURE	CONSOMMATION ENREGISTREE (kWh)
044_37183913559	6 887	7 032	145	1,0	145

DETAILS DE LA FACTURATION

Tranches	Consommation	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC (Fcfa)
1	145	104,4	15 140	18	2 725	17 865
			6 200	18	1 115	7 315
Prime fixe						
Total Facture Energie			21 340		3 840	25 180

Autres taxes	Montant TTC (Fcfa)
Redevance Electrification Rurale par bimestre	260
Taxes Rémunératoire pour l'Enlevement des Ordures Ménagères	365
Redevance RTI	2 000
Timbre d' Etat (*)	100
TOTAL FACTURE (Fcfa)	27 905
Impayés Antérieurs CIE	0
Impayés Antérieurs RTI	0
MONTANT TOTAL A REGLER (Fcfa) (*)	27 905

Sauf erreur ou omission de notre part

Message au client :

«Cher client, conformément à l'arrêté interministériel N°1355/MMPE/MFB du 27/12/23, de nouveaux tarifs d'électricité sont en vigueur pour l'ensemble des abonnés. Plus d'info au 179.»

(*) Pour un règlement par chèque, le timbre d'état n'est pas perçu; le montant à régler est alors de : 27 805

Au-delà de la date limite de paiement, il sera perçu la somme de : 2 780 à titre de frais de recouvrement, et il sera procédé sans préavis, à la suspension de la fourniture d'électricité

NB : Voir informations utiles au verso

IGPC - IVOIR GENERAL PRINTING COMPAGNIE - Tél : +225 27 23 55 14 55

COUPON D'IDENTIFICATION

A détacher et joindre à votre paiement

EXPLOITATION :		Facture N°	106 du 08/2024	TOTAL FACTURE (Fcfa)	27 905
REFERENCE :	2PLATEAUX	Consommation	du 04/06/2024	TOTAL A REGLER (Fcfa)	0
IDENTIFIANT :	0440302100283		au 04/08/2024	Impayés	27 905
REGROUPEMENT :	044113390000	Date d'émission	13/08/2024		

DCD IS 71 07 01

Scanned with ACE Scanner